

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 6 avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gervais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Patrice GALLIER, Maire.

Date de convocation : 31/03/2021

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

En présentiel à la Mairie : Patrice GALLIER, Maire ; Patrice POTIER, Emilie BAFFOIGNE (pouvoir de Alain DUMAS), Stéphane OUVRARD, Jacqueline COURAUD RAMBERT, Adjoint ; Stéphanie BIEVER, Dominique CRANBEDOU, Véronique GENESTE (pouvoir de Franck CAIRO), conseillers délégués ; Géraldine MARCHAIS, Arnaud FONTHIEURE, Christelle BOURSEAU, Jérémy FAVERON, Marie-Caroline ROZIER, Ludovic DUPUIS, Christophe PELLETAN, Chantal VENIER, Nathalie DETEUF.

Absents/Excusés : Alain DUMAS donne pouvoir à Emilie BAFFOIGNE
Franck CAIRO donne pouvoir à Véronique GENESTE

Secrétaire : Jérémy FAVERON

Le Maire demande aux conseillers de réaliser la séance du Conseil Municipal à huit clos. Accord de tous les conseillers.

Le Quorum étant atteint, le Maire, ouvre la séance à 18h30.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 23 février 2021 est adopté à l'unanimité.

Le Maire propose de reporter à l'ordre du jour lors d'un prochain Conseil Municipal le pacte de gouvernance car il est prévu d'apporter des modifications.

M. GALLIER remercie Mme CHAMPAGNE, perceptrice de sa présence au Conseil Municipal dans le cadre de l'approbation du compte administratif 2020 et du vote du budget communal 2021.

Le Maire remercie également la presse, Haute Gironde d'être présente.

1 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Maire présente le Compte Administratif de l'année 2020 :

Section de Fonctionnement :

Recettes	1 023.152.55 €
Dépenses	<u>880 090.02 €</u>
Résultat de l'exercice	143 062.53 €
Report résultat antérieur	<u>279 041.58 €</u>
Résultat de clôture (excédentaire)	422 104.11 €

Section d'Investissement :

Recettes	231 086.23 €
Dépenses	<u>249 958.74 €</u>
Résultat de l'exercice (déficitaire)	-18 872.51 €
Report résultat antérieur (excédentaire)	<u>89 476.87 €</u>

Solde d'exécution d'investissement 2020 à reporter : **70 604.36 €** (en 2021 en recette d'investissement)

Le Maire précise que certains travaux n'ont pas pu être réalisés en investissement et rappelle qu'il y avait des restes à réaliser à reporter sur 2021, soit 104 500.00 €.

M. le Maire quitte la salle et M. Dominique CRANBEDOU doyen d'âge, soumet le compte administratif à l'approbation de l'assemblée.

Le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité.

Votants	Pour	Contre	Abstention
17	17	0	0

DÉLIBÉRATION 2021009 ENREGISTRÉE A LA SOUS-PRÉFECTURE DE BLAYE

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR 2020

Mme CHAMPAGNE, perceptrice, présente le compte de gestion de l'année 2020, et déclare qu'il est conforme au compte administratif 2020.

Le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur le compte de gestion qui reprend les soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, les titres de recettes émis et les mandats de paiement ordonnancés ainsi que les opérations d'ordre.

Considérant que les recettes et les dépenses ont été correctement exécutées et que le compte de gestion est conforme au compte administratif, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, **approuve le compte de gestion 2020**, qui n'appelle ni observation, ni réserve.

Votants	Pour	Contre	Abstention
17	17	0	0

DÉLIBÉRATION 2021010 ENREGISTRÉE A LA SOUS-PRÉFECTURE DE BLAYE

3 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Maire expose,

RESULTAT D'INVESTISSEMENT

RI – DI = 231 086.23 € – 249 958.74 € = **- 18 872.51 €**

Résultat d'investissement

Résultat d'investissement de l'exercice 2020	-18 872.51 €
Résultat d'investissement 2019 reporté au 001 sur 2020	89 476.87 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement 2020 à reporter sur 2021	70 604.36 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

RF – DF = 1 023 152.55 € - 880 090.02 € = 143 062.53 €

Résultat de fonctionnement

A - Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020	143 062.53 €
B - Résultat de fonctionnement 2019 reporté au 002 sur 2020	279 041.58 €
C - Résultat à affecter : A + B (hors reste à réaliser)	422 104.11 €
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement 2020	70 604.36 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement 2020	(1) -104 500.00 €
F - Besoin de financement = D + E	-33 895.64 €
Affectation : C = G + H	422 104.11 €
G - Affectation en réserve R 1068 sur 2021	33 895.64 €
H - Report en fonctionnement R 002 sur 2021	388 208.47 €

Emilie BAFFOIGNE arrive à 18h55

Le Maire récapitule,

Sur le Budget primitif 2021 apparaitront les sommes de :

- 33 895.64 € au compte 1068 en recette d'investissement
- 70 604.36 € au compte 001 en recette d'investissement
- 388 208.47 € au compte 002 en recette de fonctionnement
- 104 500.00 € Reste à réaliser de 2020 à inscrire en dépenses d'investissement

L'affectation de résultat est approuvée à l'unanimité des présents.

Votants	Pour	Contre	Abstention
19	19	0	0

DÉLIBÉRATION 2021011 ENREGISTRÉE A LA SOUS-PRÉFECTURE DE BLAYE

4 – VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2021

M. le Maire commente les documents mis à disposition des membres du conseil municipal, à savoir, le tableau détaillé des recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement qui leur a été transmis par mail au moment de la convocation, le 31 mars 2021. M. le Maire détaille les chapitres et les opérations :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		BUDGET 2021
CHAPITRE 11 / CHARGES A CARACTERE GENERAL - GESTION COURANTE	€	364 950.00
CHAPITRE 12 / CHARGES DE PERSONNEL	€	522 475.00
VIREMENT EN SECTION D'INVESTISSEMENT - 023	€	275 173.47
CHAPITRE 042 / OPERATION ORDRE ENTRE SECTION - OPERATIONS DE CESSION	€	2 060.00
CHAPITRE 65 / AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE - INDEMNITES ELUS + SUBVENTIONS + COTISATIONS OBLIGATOIRES	€	101 050.00
CHAPITRE 66 / AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE - INTERETS BANCAIRES	€	10 250.00
CHAPITRE 67 / CHARGES EXCEPTIONNELLES	€	500.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	€	1 276 458.47
FONCTIONNEMENT - RECETTES		BUDGET 2021
002 / EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE EN FONCTIONNEMENT	€	388 208.47
042/OPERATION D'ORDRE - 7788		
CHAPITRE 013 / ATTENUATIONS DE CHARGES - PARTICIPATION POSTE + INDEMNITES JOURNALIERES	€	15 000.00
CHAPITRE 70 / PRODUITS DES SERVICES - CONCESSION CIMETIERE - REGIE MULTISERVICES - PRÊT PERSONNEL CDC	€	86 750.00
CHAPITRE 73 / IMPOTS ET TAXES - TAXES S/ DEVENUS CONSTRUCTIBLES + ATT. COMPENSATION	€	440 000.00
CHAPITRE 74 / DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	€	333 500.00
CHAPITRE 75 / AUTRES PRODUITS GESTION COURANT - LOCATION RESTAURANT SCOLAIRE + LOYER BOULANGERIE	€	3 000.00
CHAPITRE 76 / PRODUITS FINANCIERS	€	-
CHAPITRE 77 / PRODUITS EXCEPTIONNELS	€	10 000.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	€	1 276 458.47
INVESTISSEMENT - DEPENSES		BUDGET 2021
001 / DEBIT		
1641 / EMPRUNT - REMBOURSEMENT	€	53 500.00
040/ REGULARISATION OPERATIONS EXERCICES ANTERIEURS	€	-
041 / REGULARISATION OPERATIONS EXERCICES ANTERIEURS	€	-
OPERATION 11 : BATIMENT ADMINISTRATIF	€	20 350.00
OPERATION 12 : AUTRES BATIMENTS	€	455 453.27
OPERATION 13 : VOIRIE ET URBANISME	€	383 430.20
OPERATION 14 : EQUIPEMENTS TECHNIQUES	€	21 000.00
OPERATION 15 : CULTURE + SPORT + LOISIRS	€	5 000.00
OPERATION 16 : ECOLE	€	28 000.00
OPERATION 17 : CIMETIERE	€	50 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	€	1 016 733.47
INVESTISSEMENT - RECETTES		BUDGET 2021
1068 / AFFECTATION	€	33 895.64
021 PRELEVEMENT EN FONCTIONNEMENT	€	275 173.47
001 / SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT A REPORTER	€	70 604.36
1641 / EMPRUNT	€	-
040 / OPERATIONS D'ORDRE - OPERATIONS DE CESSION + AMORTISSEMENT SUBVENTIONS	€	2 060.00
024 / PRODUITS DE CESSION - VENTE TERRAIN DU FFAU	€	550 000.00
041 / REGULARISATION OPERATIONS EXERCICES ANTERIEURS	€	-
CHAPITRE 10 / DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES (FCTVA + TAXE AMENAGEMENT)	€	38 000.00
CHAPITRE 13 / SUBVENTIONS (DETR - FDAEC)	€	47 000.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	€	1 016 733.47

M. Le Maire précise et insiste que ce budget soit réalisé de manière volontariste.

Suite à la présentation du Budget 2021 par le Maire, M. FAVERON et M. POTIER informe l'assemblée qu'ils ont assisté à une formation sur le budget, ce jour. Ils expliquent que la capacité d'autofinancement est faible, qu'il faut éviter d'emprunter pendant 2 ans et être vigilant sur le pilotage de nos dépenses.

M. POTIER rajoute que si les recettes attendues pour les ventes de terrain ne sont pas réalisées, nous ne pourrions pas engager nos dépenses d'investissements. Quand l'argent des ventes sera versé, la priorité sera donnée aux projets les plus importants et les plus aboutis.

Mme BOURSEAU demande au Maire l'avancée du projet de la salle de Multi-activités. Le Maire répond que le projet n'a pas été oublié et M. POTIER rajoute que la maison médicale est une priorité car il y aura une rentrée d'argent avec les loyers demandés aux différents praticiens.

Le Maire demande à M. POTIER de reprendre le dossier de fermage de nos terrains afin de réclamer les sommes qui nous sont dues.

Le budget est équilibré en recettes et en dépenses, comme suit :

SYNTHESE DU BUDGET 2021

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses	1 001 285.00 €
	Virement à la section investissement	<u>275 173.47 €</u>
	<u>Total dépenses :</u>	<u>1 276 458.47 €</u>
	Recettes :	1 276 458.47 €
	<u>Total recettes :</u>	<u>1 276 458.47 €</u>
<u>Investissement</u> :	Dépenses :	912 233.47 €
	RAR 2018 :	104 500.00 €
	<u>Total dépenses :</u>	<u>1 016 733.47 €</u>
	Recettes :	637 060.00 €
	021.Prélevement fonctionnement	275 173.47 €
	001.Solde d'exécution d'investissement à reporter	70 604.36 €
	1068.Affectation du résultats	33 895.64 €
	<u>Total recettes :</u>	<u>1 016 733.47 €</u>

La décision est soumise au vote du Conseil Municipal :

Votants	Pour	Contre	Abstention
19	18	0	1

DELIBERATION 2021012 ENREGISTREE A LA SOUS-PREFECTURE DE BLAYE

5 – ATTRIBUTION DES SUVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide d'allouer un montant de subventions de 13 000.00 € aux associations communales. Cette somme sera inscrite à l'article 6574 du budget 2021.

M. PELLETAN détaille l'attribution de cette somme :

	2021	Votants	Pour	Contre	Abstention	Observation
ACCA (chasse)	€ 250.00	19	19	0	0	
COMITE DES FETES	€ 2 000.00	18	18	0	0	M. DUPUIS, Président ne prend pas part au vote
ARBRE A PAS D'ARBRE (APA)	€ 400.00	19	18	1	0	
DIVERS	€ 2 490.00					
FOOT FCSLSG	€ 2 000.00	19	19	0	0	
FNACA (anciens combattants)	€ 50.00	19	19	0	0	
LE LAB (robotique, informatique)	€ 400.00	19	19	0	0	
LES INTREPIDES (association plus ancienne de la commune)	€ 1 200.00	19	19	0	0	Subvention pour sauvetage
PIEDS PAGAILLES (marche)	€ 150.00	19	19	0	0	
SOLEIL D'AUTOMNE (3 ^{ème} âge)	€ 600.00	19	19	0	0	
TENNIS	€ 1 200.00	19	19	0	0	
ASSOCIATION DU PATRIMOINE	€ 700.00	19	19	0	0	
VOCALISE (Chorale)	€ 400.00	19	19	0	0	
SECOURS CATHOLIQUE	€ 80.00	19	18	0	1	
SECOURS POPULAIRE	€ 80.00	19	19	0	0	
ARRAS BILLARD	€ 500.00	18	18	0	0	M. FONTHIEURE, Président ne prend pas part au vote
BIBLIOTHEQUE COMMUNALE	€ 500.00	18	17	0	1	Mme DETEUF, Présidente ne prend pas part au vote
TOTAL	€ 13 000.00					

M. POTIER s'interroge sur la manière de rémunérer les 2 services civiques de l'USEP. En effet, l'année dernière une subvention leur a été versée pour cette opération. Emilie BAFFOIGNE demande si l'USEP a transmis un dossier de subvention. M. PELLETAN lui répond que NON.

Le Conseil approuve les sommes allouées aux associations pour l'année 2021.

DELIBERATION 2021013 ENREGISTREE A LA SOUS-PREFECTURE DE BLAYE

6 – VOTE DES 2 TAXES

M. le Maire informe que le produit attendu pour 2021 avec les anciens taux est de 383 069.00 €.

Lors de la commission des finances du 23 mars 2021, le Maire avait proposé d'augmenter les 2 taxes à 2.5%, les membres de la commission avaient émis un avis favorable à ce choix.

Le Maire rappelle que les taux n'ont pas été augmentés depuis 2018.

M. POTIER informe que la taxe du SMICVAL (ordures ménagères) et la taxe GEMAPI vont augmenter.

Mme GENESTE rajoute qu'elle n'est pas favorable à l'augmentation de ces 2 taxes à cause du contexte de crise sanitaire actuel.

M. Le Maire soumet au vote le taux des 2 taxes, pour l'année 2021 :

	2019	2020	Taux de référence 2021	taux 2021 avec +2.5%
- Taxe d'habitation	10.53 %			
- Taxe : foncier bâti	11.22 %	11.22 %	28.68 %	29.39 %
- Taxe : foncier non bâti	37.13 %	37.13 %	37.13 %	38.05 %

La décision est soumise au vote du Conseil Municipal :

Votants	Pour	Contre	Abstention
19	17	0	2

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, décide de maintenir les taux ainsi présentés.

DELIBERATION 2021014 ENREGISTREE A LA SOUS-PREFECTURE DE BLAYE

7 – FDAEC 2021 + SUBVENTION DEPARTEMENTALE 2021 : TRAVAUX ACCESSIBILITE DE L'EGLISE

Le Maire rappelle,

Le 16 octobre 2019, Mme Evelyne BALLION, Architecte du Patrimoine, nous a présenté le diagnostic général de l'état sanitaire de l'Eglise, dans un projet de restauration de l'édifice.

Cette opération avait été présentée pour la DETR 2019. Mais la subvention n'a pu être accordée par l'Etat, faute de crédits disponibles.

Le montant des travaux concernant l'aménagement extérieur de l'Eglise est estimé à 47 500.00 € HT(travaux) et 4750.00 € HT (honoraires architecte), soit 52250 € HT (total de 62 700.00 € TTC).

Après avoir écouté l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide :

- De demander une subvention au titre de la FDAEC 2021 ;
- De demander une subvention au département 2021 ;
- De financer ce projet par :

	HT	TTC
- FDAEC	12 718.00 €	12 718.00 €
- Subvention du département (25%) Tranche ferme (réalisée en 2021) <i>Parvis et accessibilité</i>	7 012.50 €	7 012.50 €
Tranche conditionnelle 1 (réalisée en 2022) <i>Traitement du sol autour de l'emmarchement</i>	6 050.00 €	6 050.00 €
-Autofinancement	26 469.50 €	36 919.50 €
	<hr/>	<hr/>
TOTAL	52 250.00 €	62 700.00 €

La décision est soumise au vote du Conseil Municipal :

Votants	Pour	Contre	Abstention
19	19	0	0

M. le Maire informe l'assemblée qu'une rampe d'accessibilité en acier Corten (acier auquel on a ajouté de faibles quantités de phosphore, cuivre, chrome, nickel... pour le rendre plus résistant à la corrosion atmosphérique) sera installée mais ne fera pas partie du projet de demande de subvention.

DELIBERATION 2021015 ENREGISTREE A LA SOUS-PREFECTURE DE BLAYE

8 – TARIFS CANTINE 2021/2022

Mme BIEVER expose,

Pour rappel, les prix avaient été augmentés à la rentrée 2019/2020. Le prix du repas était passé de 2.35 € à 2.40 €. Concernant les autres tarifs, ils n'avaient pas été modifiés. Cette augmentation de 5 centimes s'était justifiée par l'amélioration du service, notamment l'origine des produits (origine France et Région + produits majoritairement frais).

Mme BIEVER propose à l'assemblée délibérante d'augmenter les tarifs de la restauration soit 2.5 % du prix initial et d'arrondir à l'euro supérieur.

Les prix des repas relatifs à la cantine pour l'année scolaire 2021/2022 seront les suivants :

	Tarifs 2020/2021	Tarifs 2021/2022
- pour un enfant	2.40 €	2.46 €
- pour deux enfants	2.40 € par enfant	2.46 € par enfant
- pour des fratries de 3 enfants	2.15 € par enfant	2.20 € par enfant
- pour les occasionnels	2.40 par enfant	2.46 € par enfant
- pour les exceptionnels sans justificatifs	3.50 €	3.60 €
- repas adultes	4.50 €	4.60 €
- forfait mensuel un enfant	32.00 €	33.00 €
- forfait mensuel des fratries de 3 enfants	29.00 € par enfant	30.00 € par enfant

Concernant les forfaits, les réajustements en raison d'absences justifiées (grève, absence d'un enseignant, maladie, sortie scolaire...) se feront sur le mois concerné, avec justificatif à l'appui transmis en mairie avant la fin du mois.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal vote pour ces tarifs cantine pour l'année scolaire 2021/2022.

La décision est soumise au vote du Conseil Municipal :

Votants	Pour	Contre	Abstention
19	19	0	0

Mme BIEVER rajoute qu'il faudra également prévoir une augmentation des tarifs de restauration, pour la rentrée 2022/2023 car la municipalité doit se conformer à la nouvelle loi EGALIM. La collectivité devra donc servir aux enfants du restaurant scolaire des repas composés d'au moins 50 % de produits éligibles à EGALIM dont 20 % de produits Bio.

DELIBERATION 2021016 ENREGISTREE A LA SOUS-PREFECTURE DE BLAYE

9 – TARIFS GARDERIE 2021/2022

Mme BIEVER rappelle que les tarifs pour la garderie périscolaire n'ont pas eu d'augmentation depuis 2017. Mme BIEVER propose de ne pas changer les tranches du quotient familial, seulement d'augmenter les tarifs 2.5 % du prix initial et d'arrondir à l'euro supérieur, pour la rentrée scolaire 2021/2022.

TARIFS 2020/2021

Quotient familial mensuel	Enfant arrivant après 7h45	Enfant arrivant entre 7h et 7h45
---------------------------	----------------------------	----------------------------------

	Enfant partant avant 17h45	Enfant partant après 17h45
Inférieur ou égal à 700€	1.20 €	1.70 €
De 701€ à 1300€	1.45 €	1.95 €
Supérieur ou égal à 1301€	1.70 €	2.10 €

TARIFS

2021/2022

Quotient familial mensuel	Enfant arrivant après 7h45 Enfant partant avant 17h45	Enfant arrivant entre 7h et 7h45 Enfant partant après 17h45
Inférieur ou égal à 700€	1.25 €	1.75 €
De 701€ à 1300€	1.50 €	2.00 €
Supérieur ou égal à 1301€	1.75 €	2.15 €

Après avoir écouté l'exposé de Mme BIEVER la décision est soumise au vote du Conseil Municipal :

Votants	Pour	Contre	Abstention
19			

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour ces nouveaux tarifs pour la rentrée 2021/2022.

DELIBERATION 2021017 ENREGISTREE A LA SOUS-PREFECTURE DE BLAYE

10 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ALLOUEE AU SDIS

Le maire rappelle qu'une convention avait été signée pour l'année 2019. La subvention 2019 s'élevait à 4 388.14 € et en 2020 à 4 457.00 €. Il précise que dans le cadre de l'actualisation des contributions communales, la subvention 2021 s'élèvera à 4 516.36 €.

Il rappelle que les contributions au budget du SDIS n'ayant pas été transférées à la CDC « Grand Cubzaguais », chaque commune membre doit délibérer.

Cette subvention inclut la réalisation par le SDIS33 des opérations de contrôle des points d'eau d'incendie publics et la gestion des points d'eau privés entrant dans la catégorie des services ne relevant pas des missions propres de l'établissement.

Cet engagement sera acté dans une convention conclue entre le SDIS de la Commune.

Ainsi, le maire demande au conseil municipal :

- De valider la convention annuelle relative à la subvention de fonctionnement allouée par la commune au SDIS pour 2021
- De l'autoriser à signer cette convention

Votants	Pour	Contre	Abstention
19	19	0	0

DÉLIBÉRATION 2021018 ENREGISTRÉE A LA SOUS-PRÉFECTURE DE BLAYE

11 – QUESTIONS DIVERSES

- 1) Jeremy FAVERON a lu rapport annuel du Grand Cubzaguais, comprenant 600 pages et mentionne le Projet Hercule (qui prévoit la scission d'EDF en trois entités. La première, EDF bleu, s'occuperait des centrales nucléaires, et resterait une entreprise publique. La deuxième, EDF vert, serait en revanche cotée en bourse, et veillerait à la distribution d'électricité et aux énergies renouvelables. La dernière,

EDF azur, prendrait en charge les activités hydrauliques, dont les barrages hydroélectriques). Il est étonné que ce projet ait été voté par la communauté des communes sans concertation au préalable avec les collectivités. M. le Maire précise à l'assemblée qu'il s'agit d'une motion et non d'un vote. Plusieurs élus ont également lu le contenu du rapport et regrettent les termes employés qui sont trop techniques et souhaiteraient un rapport plus accessible à la population et moins volumineux.

- 2) Veronique GENESTE s'étonne de la rapidité du recrutement de Clotilde PREPOINT pour le remplacement de Vanessa. Elle regrette que la même chose n'ait été faite pour l'absence de Marie (remplaçante de Aurélie pendant son congés maternité qui est partie au 31/01/2021).

Le Maire explique qu'il a fait appel au Centre de Gestion de la Gironde qui possède un vivier de remplaçantes et que personne n'était disponible à cette période.

Plusieurs élus s'interrogent sur les raisons de l'absence de Vanessa. M. POTIER explique qu'il existe un problème relationnel au sein du personnel administratif et qu'il sera réglé à la reprise de Vanessa.

- 3) Mme MARCHAIS souhaite avoir des précisions sur l'organisation de l'école et du service périscolaire. M. POTIER expose, il y aura 3 groupes :

- Groupe maternelle composé de 5 enfants.
- Groupe GS-CP composé de 5 enfants.
- Groupe élémentaire composé de 9 enfants.

Concernant le personnel, l'organisation du 6 au 9 avril 2021 est prévue ainsi :

L'accueil de 7h30 à 8h00 sera assuré par Christelle, David et Marie.

Les 3 ATSEM, Cathy, Josiane et Sophie seront présentes de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h30, chacune sur une journée. Concernant le temps du midi Christelle, David et Marie seront en activité ainsi qu'une des 3 ATSEM. David et Marie seront à la sieste jusqu'à 14h et Alice sera en renfort si besoin pour que les ATSEM puissent manger.

L'accueil du soir sera assuré par 3 employés et le ménage sera effectué par 2 voir 3 personnes si besoin.

Pour le restaurant scolaire :

Martine et Alice assurent le fonctionnement habituel du restaurant. Les menus du mois d'avril ne seront pas respectés car il faut vider les frigos.

Evelyne assure le dressage des tables de 10h à 11h30, comme habituellement.

Malia effectuera le nettoyage de la salle de restauration de 14h à 16h30.

L'accueil et la restaurant resteront ouverts pour les enfants des parents prioritaires.

- 4) Véronique GENESTE informe que la Commission Voirie ayant besoin d'organiser une réunion à la date de Commission Environnement, soit le 9 avril. Cette dernière sera reportée au mercredi 14/04 à 18 heures.

- 5) M. FONTHIEURE s'étonne que le sapin qui a été déraciné n'était pas équipé de tuteurs. La Commission Environnement étudiera cette option pour la plantation des prochains jeunes arbres.